



Décès famille (dettes enterement etc)

Par **Danielle72650**, le **12/04/2011** à **14:02**

Bonjour,

Ma mère de 86 ans se trouve dans le coma, elle a énormément de dettes.

Nous sommes 3 enfants, mais l'entente n'est pas au beau fixe ! Ils risquent de ne pas me prévenir de son éventuel décès. Quelle marche à suivre je dois faire pour les dettes et l'enterrement ?

Avec des moyens limités, je ne pourrais assurer la totalité de l'enterrement, comment faire ?

Merci beaucoup.

Par **mimi493**, le **12/04/2011** à **15:56**

Donc elle est à l'hôpital. Quand vous lui rendez visite, profitez de ces visites pour donner votre adresse, votre n° de téléphone, pour qu'on vous avertisse si elle va plus mal, si elle décède.

Pour les dettes, si vous êtes sûrs que le passif dépasse l'actif, refusez la succession devant le greffe du TGI. Si vous avez des enfants majeurs, ils doivent refuser (leurs enfants aussi). S'il y a des enfants, petits-enfants mineurs, mieux il faut saisir le juge des tutelles pour renoncer à la succession en leur nom. Il sera impératif de fournir un inventaire de la succession démontrant qu'elle est déficitaire.

L'enterrement est une obligation alimentaire. Si le défunt ne laisse pas assez d'argent pour payer son enterrement :

- soit les 3 enfants se mettent d'accord
- soit personne ne paie, la mairie paiera (concession de 5 ans après le corps est relevé en

ossuaire) et se retournera contre les enfants